

Domaine Public DP

946

J.A. 1000 Lausanne 1 13 avril 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Tous les vingt-quatre ans

Pour la première fois dans l'histoire neuchâteloise, un socialiste arrive en tête de l'élection au Conseil d'Etat et se trouve élu au premier tour en compagnie de son colistier sortant. Ce 9 avril restera dans les annales.

La gauche a su faire preuve d'une remarquable discipline: alors même que les socialistes hésitaient à porter l'indépendant Michel von Wyss sur leur liste, celui-ci fait un score surprenant, arrivant en cinquième position devant la candidate radicale, Marie-Françoise Bouille. Et l'électorat socialiste n'a guère hésité puisque la quasi-totalité des listes bleues déposées dans les urnes y maintenaient le «ménager et marchand d'olives» de La Chaux-de-Fonds.

Pierre Dubois et Francis Matthey, d'autre part, font un score personnel impressionnant: ils doivent leur majorité absolue à des voix de droite et se trouvent ainsi plébiscités au Château. La défaite est par contre sévère pour les radicaux qui auront appris à leurs dépens qu'un candidat ou une candidate n'est pas élu-e sur la base d'une photo. Le mauvais score de Marie-Françoise Bouille n'est pas le résultat d'un vote contre les femmes; les assemblées électorales qu'elle a tenues au pas de charge ces derniers temps n'ont simplement pas réussi à convaincre qu'elle était compétente. Les radicaux l'ont présentée en espérant une élection tacite ou sans rival sérieux; contesté, leur joker n'a pas fait le poids et montre le manque de relève affectant ce parti.

Tout se jouera maintenant au second tour: la loi neuchâteloise interdisant de changer de candidat entre les deux élections, impossible aux radicaux de dénicher un Delamuraz pour sauver leur siège. Les socialistes ont décidé de jouer à fond la carte Michel von Wyss, avec liste et affiches. Et comme il y a trois candidats pour deux sièges (le libéral Jean-Claude Jaggi n'a pas non plus obtenu la majorité absolue), les libéraux, pour assurer l'élection de l'homme de leur parti, risquent de biffer Marie-Françoise Bouille sur la liste commune libérale-radical, ce

qui augmenterait encore les chances de l'indépendant. Si l'hypothèse se vérifiait, il y aurait majorité de gauche au gouvernement et les radicaux, nouvel événement historique, n'y seraient plus représentés.

Cette position inconfortable de la droite est le résultat du reniement par elle d'une sorte de consensus social qu'elle a longtemps respecté et qui se traduisait jusqu'aux dernières élections nationales par la présence d'un socialiste et d'un libéral au Conseil des Etats comme représentants de la République (*lire aussi l'article en page 2*). Réussissant à conquérir les deux sièges de sénateur en automne 1987, libéraux et radicaux ont cru pouvoir contester le projet de loi fiscale présenté par un gouvernement pourtant majoritairement issu de leurs rangs, projet que ne reniait pas la gauche. Le consensus social brisé, les choix devenaient plus clairs pour les électeurs.

Si possible renversement du Conseil d'Etat il y a, la majorité restera par contre de droite au Grand Conseil: avec 59 sièges sur 115, radicaux et libéraux auront trois députés de plus que socialistes, écologistes et POP réunis. La différence était de douze avant les élections et la percée des verts est pour beaucoup dans ce rapprochement. Neuchâtel est bien le seul canton suisse où les «forces de progrès», comme les appelle Jean-Pierre Ghelfi, élu socialiste, talonnent de si près la droite. Alors que celle-ci avait du mal à mobiliser son électorat traditionnel, les apparentements à gauche, pour combattre les effets du quorum fixé abusivement et avec entêtement à 10%, ont été payants et ont quasi supprimé les voix perdues.

L'algorithme de la gauche neuchâteloise semble avoir une durée de vingt-quatre ans: en 1941, le premier socialiste faisait son entrée au Conseil d'Etat. En 1965, les électeurs lui donnaient un collègue du même parti. Nous saurons le 23 avril si le peuple a décidé de porter à trois, en 1989, les membres des «forces de progrès» siégeant au Château. PI

Apprendre à gérer les imbrications

(jd) L'affaire Kopp a fait ressurgir le vieux problème de la compatibilité entre mandats publics et intérêts privés. Alors qu'au départ cette affaire a illustré la difficulté de conjuguer au sein d'un même couple une charge de magistrat et une activité d'avocat d'affaires, l'intérêt porte aujourd'hui plus largement sur les imbrications entre pouvoir politique et pouvoir économique.

En point de mire, les mandats d'administrateurs dans des sociétés commerciales et industrielles détenus par plus de la moitié des parlementaires fédéraux. Pratique tout à fait légale d'ailleurs, l'interrogation ou l'indignation portant sur la légitimité de tels mandats.

La presse a publié force classements selon le nombre de mandats ou l'importance du capital-action, ventilés par parti politique (DP 941). Si ces chiffres peuvent paraître impressionnants, ils ne disent rien sur le véritable impact du pouvoir économique: il n'y a pas de commune mesure entre une trentaine de

mandats de sociétés immobilières et deux ou trois fauteuils au conseil de géants multinationaux. A la limite, le député qui cumule de nombreux mandats dans différents secteurs de la vie économique est peut-être plus libre de ses mouvements que celui qui n'en détient qu'un seul.

Angélisme politique

Les propositions de réforme évoquées ne sont guère satisfaisantes et pèchent parfois par angélisme: une séparation radicale devrait protéger la sphère politique et l'intérêt général de la contamination des activités économiques et du monde des affaires. Cet antagonisme dépeint en noir et blanc relève d'un dangereux idéalisme: conflits d'intérêts et de valeurs sont consubstantiels à l'activité politique.

Faut-il dès lors décréter une incompatibilité entre mandat parlementaire et mandat d'administrateur ou fixer une limite comme le proposait une initiative Ziegler de 1978 — capital social inférieur à 10 millions de francs ou effectif de moins de 500 salariés? Mais les petites et moyennes entreprises pèseraient-elles d'un moindre poids dans l'arène politique et les grands de l'économie n'ont-ils pas d'autres canaux plus efficaces pour faire prévaloir leur point de vue? Les intérêts des diverses branches et agents économiques sont solidement représentés au parlement par des députés qui font profession en secrétaires d'associations et syndicalistes; faut-il également interdire ce type d'activité? Et le député médecin, avocat ou enseignant n'est-il pas aussi le représentant des intérêts de sa corporation?

En fait, c'est le parlement de milice qui est ici en cause, un système qui refuse la spécialisation fonctionnelle au profit du cumul de la fonction politique avec des activités professionnelles diverses. Dans un pays aux dimensions restreintes, la solution a ses avantages — elle permet un accès facile aux charges publiques — et ses risques — confusion des intérêts, manque de transparence.

Un parlement professionnel, avec incompatibilité totale, rendrait-il la situation plus claire? A observer ce qui se passe à l'étranger, on peut en douter: les groupes d'intérêts organisent leurs pressions sur les parlementaires, les pots-de-vin aux partis et aux députés corrompent le monde politique. Sous l'appa-

ÉLECTIONS NEUCHÂTELOISES

Les erreurs de la droite

(ag) Neuchâtel avait, entre toutes les tonalités politiques cantonales, la sienne propre, très typée. Canton d'une politique consensuelle, non pas honteuse, mais affichée. Jean-François Aubert et René Meylan en étaient l'image au Conseil des Etats; et ce n'était pas le résultat toujours hasardeux des affrontements qui les avait placés côte à côte, comme Yvette Jaggi et Hubert Reymond chez les Vaudois. Jean-François Aubert avait expressément invité ses amis politiques à ne pas remettre en cause cet équilibre, s'ils voulaient continuer à compter sur lui.

Certes la droite, dans cette formule, était majoritaire au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Elle accepta pourtant des réformes qui, dans le canton de Vaud par exemple, ne pouvaient trouver une majorité politique: assurance-maladie obligatoire, orientation scolaire reportée en 6^e année. De leur côté les socialistes, devant les difficultés économiques dues notamment à la crise horlogère, s'efforçaient de contribuer à la défense de l'emploi, à la recherche d'industries nouvelles, etc.

La droite neuchâteloise a commis deux erreurs.

Rompre l'équilibre au Conseil des Etats pour une entente de droite reconstituée.

Certes la démarche a réussi dans un premier temps. Mais elle a été accompagnée, peu après, sur un thème aussi sensible que la fiscalité, par une épreuve de force, le projet du gouvernement ayant été désavoué au profit d'une proposition d'égoïsme de classe. Les électeurs neuchâtelois ont montré qu'ils n'acceptaient pas ce style nouveau. Particulièrement mal venu, de surcroît, dans le climat des «affaires» qui ont ébranlé la Suisse.

La deuxième erreur est d'avoir joué sur l'impossibilité d'une coalition de gauche. Ce problème existait quand le POP était animé par une vieille garde doctrinaire. L'apparemment avec des écologistes proches du PS et l'actuel POP ne se heurtait plus à des oppositions idéologiques fondamentales. L'entente de droite nouvelle manière en a aplani le chemin.

Lors des dernières élections nationales, des politologues s'étaient demandé si une nouvelle majorité gauche-verte était possible en Suisse. Le résultat de 87 les détrompa. Mais il est rare qu'un mouvement s'impose à l'échelle nationale sans trouver dans plusieurs cantons son banc d'essai. Neuchâtel a-t-il résolu à sa manière un problème interne ou annonce-t-il aussi qu'il se passe quelque chose en Suisse? ■

«Libera Stampa» licenciée

(cfp) Le quotidien socialiste *Libera Stampa* a changé de propriétaire l'année passée. Une société anonyme, au capital actuel de 300'000 francs, a repris le journal de la coopérative qui l'éditait auparavant. La lutte sur le marché tessinois de la presse est âpre et la scission intervenue au sein du Parti socialiste ne facilite pas la tâche des éditeurs de *Libera Stampa*. En effet, il y a quatre quotidiens et plusieurs journaux paraissant de une à trois fois par semaine qui se consacrent à l'information, sans afficher de couleur partisane. Les organes de partis sont au nombre de six: trois quotidiens et trois hebdomadaires. Un seul de ces quotidiens engagés se porte bien, le radical *Il Dovere*, qui joue également le rôle de journal régional, très lu à Bellinzona et environs.

Les nouveaux éditeurs de *Libera Stampa* ont des projets pour développer leur journal. Evidemment, la tâche est rude, car il n'est plus le seul quotidien socialiste de langue italienne dans le monde, comme aux temps du fascisme régnant. Ils ont commencé par demander aux deux rédacteurs, Silvano Ballinari (63 ans, depuis 40 ans dans la rédaction) et Ernesto Hunziker (60 ans, depuis 30 ans

dans la rédaction) de réduire leur activité parlementaire. Les deux sont députés au Grand Conseil; le premier est également conseiller communal et président de la commission des programmes de la RTSI. Essayant un refus, ils ont licencié les deux rédacteurs et cherchent des remplaçants acceptant leurs conditions. L'Association des journalistes tessinois proteste contre ces mesures. On peut en effet s'imaginer qu'à leur âge les deux licenciés n'ont guère de chance de se trouver un nouvel emploi.

L'empreinte du rédacteur

Le président du conseil d'administration, l'ancien conseiller d'Etat Benito Bernasconi, a déclaré dans une interview à l'*Eco di Locarno*: «*Le fait que le nombre de pages a augmenté ne signifie pas que le journal s'est amélioré. En somme il manque l'empreinte du rédacteur. Je m'explique. Vous, de l'Eco di Locarno, êtes payés pour écrire et vous écrivez. Et précisément c'est ce que nous devons aussi demander à nos rédacteurs*».

Les rédacteurs licenciés, qui n'ont pas de retraite dorée en vue — il n'y a qu'un

rence formelle de la séparation des pouvoirs se tissent des liens discrets entre politiciens et intérêts particuliers.

Pas de solution simple

Parce que la réalité et les rapports sociaux sont complexes et conflictuels, il n'y a pas de solution simple à l'imbrication des intérêts économiques et du pouvoir politique. Une issue possible consiste en un minimum d'interdictions et dans une plus grande transparence. Interdictions: accepter de nouveaux mandats d'administrateur ou assumer des responsabilités professionnelles dans une organisation d'intérêts après les élections; prendre part aux décisions en commission ou au plénum lorsque l'entreprise dont le député est administrateur est impliquée. Transparence: infor-

mation exhaustive sur les activités professionnelles et les liens avec des intérêts des candidats aux élections. Pour le surplus, en démocratie, c'est aux citoyennes et aux citoyens de faire leur choix, en connaissance de cause. Et aux médias de porter un regard critique sur l'activité des députés et les positions qu'ils défendent.

Ce débat sur les rapports entre politique et économie, c'est aussi l'occasion de rappeler que si les politiciens sont sollicités pour siéger dans les conseils d'administration des entreprises, les salariés, premiers intéressés à l'avenir de leur outil de travail, en sont absents. Il ne s'agit pas tant d'exclure l'économie de la sphère politique que de mettre l'économie sous contrôle de tous ceux qui contribuent à sa marche. La revendication de participation pourrait retrouver un nouvel élan. ■

fond de prévoyance dans l'entreprise — considèrent qu'il s'agit d'une injustice majeure. Certains s'attendent à ce que les deux journalistes licenciés quittent le groupe socialiste du parlement tessinois et siègent dorénavant comme indépendants, ce qui réduirait à huit le nombre des membres du parti socialiste, contre douze au PSU.

Est-ce à dire que la gestion d'une entreprise et la politique son incompatibles? Certes pas, mais la question de la professionnalisation de la politique se pose avec toujours plus d'acuité, même dans les cantons. ■

Où sont les femmes ?

(pi) Les Groupements patronaux vaudois viennent de publier leur rapport d'activités 1988. On y trouve l'organigramme interne du Centre patronal, chargé de gérer et d'animer associations et comités divers.

L'entreprise emploie 115 personnes. Sur l'organigramme, on découvre cinq niveaux hiérarchiques, du directeur aux nombreuses secrétaires.

Premier niveau, on l'a dit, le directeur, un homme. Aucune conclusion statistique à en tirer, l'échantillon étant trop petit, donc pas représentatif.

Deuxième niveau: deux sous-directeurs; deux hommes. Même remarque que ci-dessus. On note toutefois que les trois postes-clés sont détenus par des représentants du sexe dit fort.

Quatrième niveau, celui des «gérants» et «animateurs» d'associations. 25 personnes, dont une femme. Et encore est-elle affectée aux «renseignements aux employeurs, traductions».

Quatrième niveau: quelques «sous-chefs»: 14 personnes, dont une femme, responsable de la documentation.

Enfin, cinquième et dernier niveau, celui des secrétaires et du personnel subalterne: 73 personnes. 12 hommes et 61 femmes. 5% de femmes aux quatre premiers niveaux de la hiérarchie et 84% au dernier échelon...

Situation classique, probablement. Il n'y a décidément pas que dans les partis politiques qu'il serait utile de déterminer des quotas. D'autant plus que dans l'économie, contrairement aux partis, les femmes ne manquent pas à la base. ■

Tous dans le même panier

(pi) Nous avons commenté la semaine passée le rapport du groupe de réflexion sur la politique d'asile. Nous revenons cette semaine sur un des points importants de ce document, à savoir la mise en place d'une politique globale de l'immigration incluant aussi bien travailleurs et étudiants que requérants d'asile et réfugiés.

L'un des volets importants du rapport sur la stratégie pour les années 90 en matière d'asile concerne la politique à l'égard des étrangers. Nombre de requêtes d'asile n'ont en effet d'autre fin que de contourner l'impossibilité de venir travailler en Suisse sous le régime ordinaire de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers.

Dans la situation actuelle, la politique des étrangers et la politique d'asile sont distinctes, même si elles ont des interactions l'une sur l'autre: c'est la rigidité de notre attitude face à l'immigration qui gonfle de requêtes infondées les circuits de l'asile, et les demandes acceptées comme les refus qui ne peuvent être exécutés donnent lieu à des autorisa-

tions de séjour qui s'ajoutent aux contingents de la main-d'œuvre étrangère. On distingue traditionnellement deux grandes catégories:

— La *population étrangère résidente permanente* (1'006'530 personnes au 31.12.88); ce sont les détenteurs d'autorisation d'établissement (permis C) et d'autorisation de séjour à l'année (permis B), parmi lesquels se trouvent notamment les réfugiés admis, les bénéficiaires d'un regroupement familial, les écoliers, étudiants et rentiers ou les requérants à qui un permis humanitaire est accordé.

— La *population étrangère résidente non permanente*, qui comprend, outre les fonctionnaires internationaux, les saisonniers, les frontaliers, les autorisations de courte durée (stage, par exemple), les requérants d'asile et les requérants mis au bénéfice d'une admission provisoire.

Le système actuel de contrôle de l'immigration est fondé sur un contingent annuel pour nouvelles autorisations de diverses catégories, libéré par le Conseil fédéral. Le rapport signale cependant que, en 1987, 23% seulement des autorisations ont relevé de ces contingents, 77% allant à des catégories non contingentes et à des effets automatiques de situations acquises (regroupement familial ou transformation d'autorisations saisonnières en permis B).

Un modèle systémique

Au hiatus entre la politique d'asile et la politique des étrangers, et au caractère rigide et peu transparent des modalités actuelles de contrôle, le rapport propose de substituer un modèle systémique, intégrant l'ensemble des paramètres, au travers d'une décision clairement politique à prendre tous les deux ans par le Conseil fédéral, voire le parlement (cf. schéma ci-contre)

Partant du solde migratoire à fixer pour la population étrangère résidente permanente, d'une part, et de l'effectif assigné à la population étrangère résident en Suisse temporairement, d'autre part, ce

Influence des décisions politiques en matière de migrations sur l'effectif des étrangers.

Effectif de la population étrangère à un moment X

Population étrangère résidente permanente
Etrangers établis
Détenteurs d'une autorisation de séjour à l'année
Population étrangère résident en Suisse temporairement
Saisonniers
Détenteurs d'une autorisation de séjour de courte durée
Requérants d'asile
Frontaliers

Départs parmi la population résidente permanente

Proportion d'immigrés pour la période suivante (cf. schéma détaillé 22)

Décision politique en matière de migrations

sur le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente et sur l'ampleur de l'effectif des étrangers qui doivent être autorisés à séjourner en Suisse temporairement

Effectif de la population étrangère à un moment X + 1

Population étrangère résidente permanente
Etrangers établis
Détenteurs d'une autorisation de séjour à l'année
Population étrangère résident en Suisse temporairement
Saisonniers
Détenteurs d'une autorisation de séjour de courte durée
Requérants d'asile
Frontaliers

modèle conduit ensuite à une composition souple et interdépendante des différentes catégories d'étrangers. Il faut préciser que, dans ce cadre, la politique d'asile conserve son autonomie: pour les réfugiés ou les requérants, il ne s'agit que de planification et non de contingents, mais cette planification entraîne des effets sur les contingents des autres catégories.

Ce modèle présente l'intérêt de faire porter la discussion politique sur des objets concrets: en fixant un nombre plus élevé que les 800 actuels aux réfugiés admis chaque année dans la population résidante, on ouvre la porte à l'accueil de groupes de réfugiés à côté de la procédure individuelle; la prise en compte des requérants dans l'effectif de la population temporairement résidante, qui traduit la réalité de leur présence sur le marché de l'emploi, conduirait à la réduction automatique du nombre de nouveaux saisonniers. A terme, on peut attendre de ces clarifications des évolutions importantes, comme la suppression du statut de saisonnier pour les ressortissants de la Communauté européenne et la création d'un statut limité dans le temps et non renouvelable. Une coopération au développement sous forme d'aide à la personne, comme proposée par le gouvernement genevois, pourrait d'autre part s'appliquer à bon nombre de requérants actuels.

Reste à savoir si la Suisse, ses entreprises et ses syndicats, sont disposés à se remettre en question et à jouer leur rôle dans la vaste problématique des migrations que soulève le rapport. ■

INTÉGRATION

La Suisse, l'Autriche et l'Europe

(jg) Le parti socialiste autrichien vient de proposer l'entrée de l'Autriche dans la Communauté européenne. Cette décision prélude sans doute à une demande officielle d'adhésion de nos voisins de l'Est. Cet événement nous concerne au premier chef.

Depuis l'adhésion anglaise à la Communauté, il y a près de vingt ans, le grand dessein de l'Europe a été le rééquilibrage vers le sud et l'intégration des trois ex-dictatures que sont l'Espagne, la Grèce et le Portugal. Cette opération a pleinement réussi. La démocratie s'est consolidée dans ces trois pays méditerranéens et leurs économies, avec l'aide des fonds structurels et de multiples subventions, ont reçu un coup de pouce substantiel. On le sait, depuis quelques années, l'Espagne, suivie par le Portugal, a la plus forte croissance économique de l'Europe.

La Communauté a donc fonctionné comme une machine de redistribution des ressources du nord vers les pays du sud et d'intégration de ces contrées à la culture démocratique. Remarquons en passant que les entreprises suisses tirent le plus grand profit du boom économique actuel du sud, sans que notre pays ait eu le moins du monde à participer à l'effort de solidarité européen...

Au fond, et sans que ce soit trop affirmé,

régnait l'idée que les pays riches, froids et neutres (sauf la Norvège) pouvaient parfaitement rester hors de la Communauté, en tirer de substantiels bénéfices, et négocier des accords nécessaires, soit directement, soit en passant par l'AELE. La demande d'adhésion de l'Autriche romprait ces belles certitudes déjà mises à mal par le mythe de l'échéance de 92 et pour nous Suisses, remettrait en cause la thèse de la neutralité incompatible avec l'adhésion, même si les fondements de la neutralité autrichienne ne sont pas identiques à ceux de la Suisse

En fait on peut se demander si la démarche autrichienne ne serait pas aussi déstabilisante pour la Communauté. Après tout, les pays de ce qu'on appelait le marché commun n'ont jamais eu à réfléchir à une défense européenne. Ils sont tous membres de l'Alliance Atlantique et l'adversaire était clairement désigné. La demande d'adhésion d'un neutre rendra inévitable une nouvelle réflexion sur la sécurité européenne.

Une Europe unie peut-elle continuer à dépendre de la dissuasion nucléaire exercée par les Etats-Unis? Et que se passera-t-il si, un jour prochain — on peut toujours rêver — une Hongrie pluraliste et ouverte demande à adhérer à la CE? ■

Coupable précipitation

(pi) A peine dévoilé lors d'une conférence de presse, le rapport du groupe de réflexion sur la stratégie pour les années 90 en matière d'asile a donné lieu à des prises de position des principaux partis.

Tant que cela se limite à des formules de politesse, on peut comprendre. Le PSS et l'USS ont fait davantage, en se prononçant d'emblée contre une des principales propositions du rapport, la mise en place d'une politique globale de l'immigration in-

cluant réfugiés et requérants. Serait-ce trop demander que de laisser lire, comprendre et discuter le rapport, également par les militants de ces organisations, plutôt que de tenter de couper court au débat par des manœuvres d'appareil? Les représentants du département de René Felber dans le groupe de travail apprécieront, d'autre part, la finesse avec laquelle le PSS qualifie le rapport de «dernière production de l'officine Kopp-Arbenz».

EN BREF

L'Ecole polytechnique de Zurich publie, chaque semestre, une liste des cours publics ouverts à des auditeurs de plus de 18 ans, sans autres conditions qu'une inscription et le paiement d'une taxe de 20 francs par heure de cours. A noter, plusieurs cours de science militaire.

Elections européennes: *Epoca*, illustré italien, publie les «listes de présence» des députés italiens au Parlement européen. Deux n'ont participé à aucune des 60 séances de 1988.

Surprenants amateurs

Comme il me voyait peiner au Collège classique cantonal, mon père avait imaginé de m'envoyer apprendre l'allemand en Allemagne, et plus précisément à Wilhelmsdorf (Wurtemberg), à une vingtaine de kilomètres du lac de Constance.

C'était en 1935; on était en pleine guerre d'Ethiopie; et le bon Docteur Roller, notre maître de classe, nous expliquait que l'Allemagne était naturellement de cœur avec les Ethiopiens, puisqu'elle était par vocation du côté des persécutés contre les persécuteurs, du côté des envahis contre les envahisseurs, etc. Et naturellement aussi, tous mes camarades vibraient et applaudissaient — moi seul prenant le parti de l'Italie, par esprit de contradiction, sans doute, mais aussi parce que l'un de mes oncles avait été assassiné là-bas vers 1899, alors qu'il travaillait comme dessinateur à la construction de la ligne Djibouti-Addis-Abeba... Tué d'un coup de lance — les indigènes, justement inquiets des conséquences qu'aurait pour eux cette construction, avaient attaqué le camp au beau milieu de la nuit.

Mais ce n'est pas là que je voulais en venir: durant l'hiver 1935-1936, le village de Wilhelmsdorf — quelque chose

comme 500 habitants, dont les 150 à 200 pensionnaires des différents instituts (à part le *Knabeninstitut* dont j'étais l'élève, il y avait un asile pour sourds-muets plus ou moins faibles d'esprit — et je note en passant que pas un ne fut *euthanasié*, les nazis ayant reculé devant la résistance unanime de toute la communauté) — le village, donc, avait monté l'une des grandes cantates de Bach. *Etait-ce Jauchzet Gott* ou *Ich will den Kreuzstab gerne tragen*, je ne me souviens plus: l'une des grandes cantates, les chœurs, les solistes; le maître de gymnastique jouant du violon — l'une des cantatrices, peut-être, étant venue de la ville voisine de Ravensburg, et encore, je n'en suis pas sûr. Tout le village participant...

Par la suite, j'ai souvent pensé qu'une telle réalisation, chez nous (et ailleurs!), n'eût pas été possible. Et pourtant...

Et pourtant, dans un genre, certes, bien différent: voici quinze jours, et parce

que l'un de mes anciens collègues était dans le coup, j'ai été voir à Rolle, présentée par le Groupe d'amateurs rollois, une «Revue locale... et internationale en deux parties et quatorze tableaux».

Vous devinez dans quel état d'esprit on va voir un tel spectacle: on se dit qu'on va devoir faire preuve de beaucoup d'indulgence; qu'on risque fort de s'ennuyer — à moins qu'on ne soit déridé par une sorte de comique au second degré, dû à la maladresse des acteurs, tel que Morax en a brossé l'inoubliable esquisse dans *Les quatre doigts et le pouce!*

Mais quelle surprise: aucune indulgence nécessaire — là aussi, collaboration de (presque) toute la population d'une ville qui n'est pas grande, sans aucun apport extérieur; des *girls* ravissantes (content, moi, de ne plus avoir vingt ans!), des décors et des costumes réussis; des couplets enlevés, chantés parfois par de fort belles voix; des acteurs n'ayant rien à se faire pardonner — je n'en citerai qu'un: Albert Blanc, tour à tour Mme Simone (!), vigneron et... Gorbatchev; une mise en scène sans aucun temps mort. J'en suis ressorti tout ragaillard — on en a parfois besoin, savez-vous? ■

CALENDRIER DES VOTATIONS

Y a-t-il un mage au Conseil fédéral ?

(yj) On a beaucoup ri de Nancy Reagan, qui ne conseillait jamais son président de mari avant d'avoir consulté les astres, lus pour elle par Joane Quigley dans le ciel de Californie. Nos sept sages auraient-ils besoin du même type d'information que l'ex-première dame des Etats-Unis? La question reste ouverte après le déplacement imprévu de la date de la votation sur l'initiative «Pour une Suisse sans armée», initialement prévue pour le 24 septembre, et brusquement différée au 26 novembre 1989, suite paraît-il aux objections d'Otto Stich, qui voulait éviter une trop grande proximité avec les festivités de «Diamant» (célébration du cinquantenaire de la mobilisation de fin août 1939).

Or il se trouve que, selon les connaissances, le 24 septembre, la planète Mars, favorable aux armées, aux conquérants, aux chefs, se situera dans le septième

signe de la Balance, symbole de paix, d'entente, de bonnes relations contractuelles; Mars en Balance, c'est la force et l'agressivité adoucies par l'esprit vénusien, autant dire une conjonction très intéressante pour un projet antimilitariste.

Tout au contraire, le 26 novembre, Mars sera parvenue dans le signe du Scorpion, signe de la mutation/régénération, mais aussi de la violence. Pour tout arranger, Pluton se retrouvera sous le même signe, l'équation Mars-Pluton donnant l'image d'une défense armée susceptible de se transformer et de changer le pays grâce à un pouvoir nouveau, qui devrait se manifester surtout vis-à-vis de l'extérieur. Bref, la conjonction idéale pour les destructeurs de l'initiative «Pour une Suisse sans armée». Coïncidence ou programmation minutieuse? ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

L'invité de DP: Jean-Christian Lambelet

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Lilliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

L'INVITÉ DE DP

Audacieux rapprochement

Comme chacun sait, le double déficit américain et le surendettement de certains pays en développement sont deux des «grands» problèmes qu'on ne manque jamais de mettre sur le tapis sitôt qu'il est question de la situation économique internationale. Le plus souvent, ces deux problèmes sont traités comme s'ils étaient indépendants. On peut cependant soutenir qu'ils sont liés. Voici pourquoi.

Consommer avant d'épargner

Le double déficit américain (des finances publiques et de la balance extérieure des paiements courants) ne fait problème que parce qu'il se superpose à la faiblesse générale de l'épargne aux Etats-Unis. Qu'il s'agisse des ménages, des entreprises, des collectivités publiques, on constate depuis assez longtemps aux Etats-Unis une tendance générale à bien vivre «aujourd'hui», c'est-à-dire sans trop épargner. Si cette insuffisance d'épargne n'était pas générale, le seul déficit des finances publiques ne ferait pas plus problème qu'au Japon ou même en Italie, où il est largement compensé par l'épargne des ménages et des entreprises.

La faible épargne nationale des Etats-Unis ne s'est cependant pas traduite par une insuffisance des investissements intérieurs, car ces derniers sont en partie financés par le reste du monde via le déficit de la balance des paiements courants. (Comme on sait, un tel déficit signifie *ipso facto* des importations nettes de capitaux, c'est-à-dire des prêts du reste du monde.)

Ce qui est étonnant avec le double déficit américain et surtout avec le déficit extérieur, c'est qu'il dure depuis le début de l'ère Reagan, donc depuis bientôt dix ans (!), sans qu'il ait provoqué cet effondrement, ce

crash landing, cet «atterrissage forcé» du dollar dans lequel la plupart des économistes voyaient l'issue, fatale et inexorable, du laisser-aller américain en matière de finances intérieures et extérieures. Tout au contraire, le dollar paraît (répétons-le: «paraît») avoir amorcé une nouvelle phase ascendante depuis le début de 1988 alors que le déficit extérieur des USA semble vouloir s'aggraver...

Une explication possible, qu'on entend parfois, est que le monde serait à tel point infatué de la monnaie américaine qu'il continue d'acquérir des actifs libellés en dollars quels que soient les déséquilibres des USA.

Le tiers monde n'a pas la cote

Une autre explication, qu'on peut trouver moins sentimentale et plus plausible, est que l'épargne qui se dégage dans les pays matures et riches, comme l'Europe occidentale et le Japon — et qui devrait se dégager aux Etats-Unis, n'était leur laisser-aller — cette épargne devrait normalement aller s'investir dans les pays en développement où se trouvent des ressources non encore mises en valeur, une main d'œuvre bon marché et qui ne demande qu'à travailler pour mieux vivre, des marchés à créer — bref, toutes sortes de possibilités pour des investissements rentables.

Or, si cette épargne ne se dirige pas vers le tiers monde, lequel tendrait plutôt, comme on sait, à exporter du capital par solde net, mais se dirige vers les Etats-Unis, permettant ainsi à ces derniers de vivre durablement «au-dessus de leurs moyens», c'est pour deux raisons principales. Premièrement, il y a le surendettement des pays en développement (on y arrive!), problème non encore résolu même si le plan Brady représente un

pas dans la bonne direction. Mais il y a aussi ce qu'il faut bien appeler la mauvaise gestion économique et politique qui hélas caractérise bon nombre de pays en développement et qui, précisément, empêche l'épargne privée des pays matures et riches d'aller s'y investir. Car on peut penser que l'aide publique au développement provenant des pays industrialisés ne se matérialisera sans doute jamais sur une échelle suffisante et n'atteindra sans doute jamais à une efficacité économique susceptible de remplacer les investissements privés qui, eux, par leur volume potentiel, pourraient accélérer sensiblement la fin du sous-développement.

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au département d'économie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Les sous-titres sont de la rédaction.

ECHOS DES MÉDIAS

La première pierre du Centre de communication multimédias (CCMM) a été posée à Vernier près de Genève. Le quotidien *La Suisse* y sera imprimé dès l'année prochaine.

La radio locale de Winterthur *Radio Eulach* a réalisé un excédent de recettes en 1988 et versera un dividende de 4%, comme l'année précédente. C'est, semble-t-il, la seule radio locale suisse à verser un dividende à ses actionnaires.

Radio Riesbach, une radio pour les auditeurs du quartier du même nom, à Zurich, a fêté son cinquième anniversaire. Les émissions n'ont lieu que quelques heures chaque semaine et sont produites par des bénévoles. Les frais d'exploitation sont de 12'000 francs par année. Une enquête a permis de constater qu'il y a 1230 auditeurs réguliers âgés de plus de 15 ans.

Une assemblée ordinaire

Energie Ouest-Suisse (EOS) a tenu sa grand-messe annuelle — conférence de presse et assemblée des actionnaires. La manifestation se déroule en trois temps.

1^{er} mouvement: *Allegro, ma non troppo*

La conférence de presse est l'occasion de faire passer un message. L'exposé de Christophe Babaantz, président de la direction, portait sur: «Comment sortir des contradictions?» ou, dans un langage imagé: «Il y a court-circuit lorsque la main qui tient le bulletin de vote persiste à ignorer que l'autre enclenche l'électricité.» Les contradictions dénoncées par EOS sont connues: on consomme chaque année davantage mais il est de plus en plus difficile de produire de l'électricité; il y a croissance économique mais les pouvoirs publics sont de plus en plus réservés pour répondre favorablement aux demandes de réalisations découlant de cette croissance; les médias donnent «une très large audience à un courant malthusien prônant limitations, économies et restrictions», mais la réalité des faits montre une évolution contraire, preuve en soit la croissance du volume des annonces publicitaires dans les journaux. Ainsi, le peuple est coupable de dire parfois non au nucléaire, les pouvoirs publics de légiférer et les médias de (mal) informer.

EOS, pourtant, vit aussi ses contradictions. Ainsi quand M. Babaantz dénonce les procédures de plus en plus compliquées à suivre pour réaliser une installation de transport ou de production d'électricité et qu'il fustige le contrôle étatique croissant, il oublie un peu vite que sa société n'est que l'émanation de diverses de ces autorités qui se sont groupées: cantons et communes romands à travers leurs services industriels ou leurs sociétés de distribution. Finalement, EOS appartient à des collectivités publiques et quand la société s'en prend aux règlements, aux normes à respecter, aux études d'impact à exécuter, elle s'en prend à ses patrons. Patrons qui siègent par ailleurs au sein de son conseil d'administration, puisqu'on y trouve huit conseillers d'Etat ou municipaux sur une vingtaine de membres. Il y a également court-circuit quand M. Babaantz déclare à la radio qu'il ne peut

donner son avis sur l'indemnisation des promoteurs de Kaiseraugst, cette question relevant de la politique, quelques minutes après qu'il a tenu aux journalistes un discours sur les contradictions et l'absence de politique énergétique en Suisse.

2^e mouvement: *Presto*

Axe central de la manifestation, l'assemblée générale qui, au dire d'un habitué, fut particulièrement longue: plus de vingt minutes. Toutes les opérations étaient préparées à l'avance, si bien que les scrutateurs purent signer sur le champ le procès-verbal de l'assemblée qui venait de se dérouler. Par chance, personne n'a demandé la parole, évitant ainsi à la secrétaire de sortir le flacon de Tippex qu'elle avait probablement, par sécurité, à portée de main.

3^e mouvement: *Moderato*

La sollicitude envers les journalistes est

d'autant plus forte lors du repas — nous sommes au Beau-Rivage — que les représentants des médias, contrairement à une réputation de pique-assiettes, sont peu nombreux à y prendre part. La plupart sont partis après le premier mouvement. Ce repas ressemble un peu à une sortie en autocar pour troisième âge, qualité du décor et du cuisseau de veau en plus et vente de couvertures chauffantes en moins. Il y a là les anciens administrateurs, les anciens directeurs, les anciens ci et les anciens ça. Ce qui fait une belle assemblée de personnes se retrouvant une fois par année. A part une table de politiciens en goguette et celle où les deux courageux journalistes restent luttent pour résoudre la N^{ième} contradiction de la journée: comment accepter les croissants, le café, les apéritifs, l'oxtail, le filet de turbot, le cuisseau de veau avec ses pommes boulangères et ses endives, le dessert, le re-café et ses friandises, le pousse-café et son Davidoff, toutes ces générosités d'EOS et continuer à ne pas contribuer à la croissance de la consommation d'électricité? ■

A la recherche du temps perdu

(jd) Le dernier épisode livré par le Conseil des Etats lors de la récente session des Chambres fédérales confirme une règle maintenant bien établie: lorsqu'il est question de politique énergétique, le parlement choisit l'immobilisme.

Rien n'a bougé en effet depuis le 27 février 1983, date à laquelle une majorité de cantons a fait échec à la majorité populaire et a enterré un projet d'article constitutionnel. La version que vient d'adopter le Conseil des Etats ressemble comme une sœur au projet d'il y a neuf ans, après que les sénateurs l'ont amputée de la seule compétence vraiment nouvelle: la possibilité pour la Confédération d'édicter des règles sur la distribution et l'utilisation d'énergie, notamment sur la structure des tarifs de l'électricité. Reste une version insipide dont on pourrait faire l'économie.

Pourtant, durant ces neuf années, bien des choses ont changé sur le front énergétique. L'enterrement sans gloire de Kaiseraugst et le moratoire de fait

sur l'énergie nucléaire; mais aussi l'accroissement constant (+17%) de la consommation électrique; la publication des scénarios énergétiques qui montrent que cet accroissement ne relève pas de la fatalité, pour peu que nous prenions les mesures nécessaires. Certes le parlement s'est beaucoup agité, notamment à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. Mais de ces échanges verbaux rien de concret n'est sorti. A l'instar des directeurs cantonaux de l'énergie, la majorité bourgeoise n'a rien voulu savoir d'une législation sur les économies d'électricité. L'accord s'est fait finalement sur la nécessité d'un article constitutionnel dont le parlement débat présentement. Votation populaire prévue pour la fin de l'année ou le début de 1990, puis projet d'arrêté pour faire vite (!) et enfin loi sur l'énergie. De manière à perdre suffisamment de temps pour que notre dépendance à l'égard de l'étranger croisse encore et que le redémarrage du programme nucléaire apparaisse comme une mesure de salut public.